

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale...
Déclames...
Annonces anglaises...
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.
Autres départements... 7 fr. 14 fr.
Etranger et Union postale... 10 fr. 19 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,

BOURSE DE PARIS

Du 3 février 1882

3 1/2	82 25	Crédit mobilier	800
4 1/2	83 25	Crédit Lyonnais	850
5 1/2	84 25	Mobilier espagnol	850
6 1/2	85 25	Union générale	500
7 1/2	86 25	Banque lyonnaise	650
8 1/2	87 25	Autrichiens	650
9 1/2	88 25	Lombards	277
10 1/2	89 25	Sarragosse	505
11 1/2	90 25	Nord-Espagne	557
12 1/2	91 25	Transatlantique	2020
13 1/2	92 25	Suez	99 3/4
14 1/2	93 25	Consolidés à Londres	99 3/4
15 1/2	94 25	Panama	465

Saint-Dié, Nîmes, Constantine, Oran, Annecy, St-Jean-de-Maurienne, Moutiers en Tarentaise et Viviers.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 3 février.
Le National croit que M. Gambetta aurait proposé des projets de réformes sérieux s'il était resté au pouvoir.
Le Paris dit que la majorité souhaiterait l'éloignement de M. Gambetta.
La France commente une phrase du discours prononcé hier à la Chambre, par le ministre des finances et se demande si M. Allain-Targé n'a pas contribué aux désastres financiers actuels.
Le Temps approuve dans le futur projet de loi sur la réforme judiciaire l'extension de la juridiction de juges de paix.
Il demande le perfectionnement de ce personnel pour que toutes les questions soient traitées sérieusement et que la justice soit bien rendue.

rière, le maire de Nantes et une délégation du conseil municipal de cette ville. La députation venait demander au président de la République d'aller visiter la ville de Nantes au mois de mars.
M. Grévy a promis de faire ce voyage dans le courant du printemps.

Des décorations pour le corps expéditionnaire de Tunisie vont être décernées; elles seront annoncées la semaine prochaine. Elles seront établies sur les listes du général Campenon.

L'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, vient d'envoyer une circulaire aux préfets maritimes par laquelle il leur enjoint de suspendre l'exécution des travaux commencés en vue des réformes ordonnées par son prédécesseur, M. Gougeard.
M. le ministre désire auparavant se livrer à un examen approfondi de ces projets.

Un journal a annoncé hier soir que M. de Freycinet avait envoyé aux représentants de la France à l'étranger une circulaire sur l'ensemble de la politique extérieure. Cette nouvelle est inexacte. Le président du conseil s'est borné à adresser à tous nos représentants la notification d'usage leur faisant connaître la constitution du nouveau cabinet en les invitant à en faire part aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités et à assurer ceux-ci du désir du cabinet de continuer à entretenir avec eux les relations pacifiques et amicales qui existent.

Le ministère des arts, définitivement supprimé, est remplacé par une direction générale.
M. Paul Mantz, qui occupait les fonctions de directeur de la conservation, est nommé directeur général.
M. Dutert, directeur de l'enseignement des arts au même ministère, a donné sa démission.

Malgré la suppression du ministère des arts, la commission nommée pour faire une enquête sur les ouvriers des industries d'art continuera son œuvre.

Les négociations commerciales avec la Suisse et l'Italie vont être reprises.
Une réunion des commissaires du traité franco-espagnol a eu lieu hier. La signature du traité aura lieu prochainement.
M. de Freycinet a eu aujourd'hui un long entretien avec lord Lyons, relativement à la reprise du traité franco-anglais.

M. Valéry-Radot, ne voulant pas reprendre son poste de secrétaire particulier auprès de M. de Freycinet, celui-ci choisira probablement M. Ferrabouck, rédacteur du Temps.

Une dépêche officielle de St-Louis du Sénégal annonce que l'état sanitaire est bon dans toute la colonie.

EN ALGÉRIE

Alyer, 3 février. — La colonne Belin, de retour d'El Goleah est rentrée hier à Laghouat, son poste d'attache.
A Metlili, depuis le passage des troupes qui la composent, les chefs indigènes paraissent avoir un peu repris de leur autorité sur leurs administrés. Ils ont même témoigné par lettre, au commandant du lieu, la satisfaction qu'ils avaient éprouvée à la suite de cette démonstration militaire.
La colonne arrivée à Galba le 17 décembre en est repartie le 22, pour revenir à Metlili prendre un convoi de vivres et se diriger ensuite sur Ouargla, en passant par Laghouat. A l'approche de nos troupes, des tentes des insurgés de Chamba, de Metlili et de Galba ont été levées et ils se sont réfugiés au Tabet-kousa.

EN TUNISIE

Tunis, 2 février.
Depuis plusieurs jours le bruit courait que la population de Marza était indignée de l'arrestation de Taïeb et que des fanatiques voulaient attenter à la vie de M. Roustan, considéré par elle comme auteur de cet emprisonnement.
M. Roustan, prévenu de cet état de choses, partit seul, à cheval, dimanche matin, pour Marza, parcourut le village, et s'enquit de la situation des esprits. Il fit comprendre aux habitants qu'il était étranger à l'incarcération de Taïeb, et demanda les raisons pour lesquelles on en voulait à sa personne.
Tous les Arabes interrogés répondirent que le bruit en avait été répandu par quelques partisans de Taïeb à Tunis, et que les populations, loin de considérer l'arrestation de Taïeb comme leur déplaisant, étaient heureuses d'avoir vu mettre une fin aux menées et aux exactions de ce prince, qui les rançonnait à tout propos.
Ali-Bey ayant appris l'arrivée de M. Roustan, était venu lui présenter ses respects.
Aujourd'hui une délégation de huit notables de Marza s'est présentée à la Résidence, au nom de la population du village et a assuré M. Roustan de son dévouement à sa personne, en demandant la continuation de la politique française.

ALSACE-LORRAINE

Le conseil municipal de Metz, qui est demeuré purement français, malgré les efforts désespérés tentés par les Allemands aux élections de l'année dernière, est menacé du même sort que celui de Strasbourg.
Depuis quelques semaines, l'assemblée messine avait eu, coup sur coup, plusieurs occa-

Télégrammes

DE NUIT
Fil spécial du RÉPUBLICAIN DU RHONE

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 3 février.
Dans la réunion de l'union des gauches, M. Croi, président, a prononcé une allocution pour démontrer l'utilité d'un nouveau groupe en dehors de l'extrême gauche et de la gauche radicale. Il a été décidé que ce groupe accepterait tous les éléments appartenant à la majorité républicaine de l'ancienne Chambre.
Ce groupe a pris la dénomination d'Union démocratique.
La réunion comprenait une centaine de membres dont quarante-cinq membres de l'union; les autres sont fournis par le centre gauche et l'ancienne gauche.
A l'issue de cette réunion, plusieurs députés ont résolu de provoquer la constitution d'un autre groupe sous le nom d'union républicaine, en résumant le programme des réformes affirmées dans les dernières élections.
Le Télégraphe croit que le ministre de la guerre ne déposera pas avant un mois les projets militaires.
M. Jules Roche a déposé hier sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à abroger les lois de 1821, 1850 et 1867, relatives aux évêchés, et, comme conséquence, demandant la suppression des archevêchés et évêchés non concordataires suivants:
Neuf archevêchés seraient supprimés: Cambrai, Sens, Reims, Rennes, Albi, Auch, Avignon, Alger et Chambéry.
Trente-deux évêchés auraient le même sort: Chartres, Blois, Langres, Saint-Claude, Nevers, Moulins, Châlons-sur-Marne, Beauvais, Amiens, Le Puy, Tulle, Rodez, Périgueux, Périgord, Luçon, Aire, Tarbes, Montauban, Pau, Nîmes, Marseille, Fréjus, Gap, Verdun, Belley,

Informations

Paris, 3 février.
Le Journal officiel annonce que M. Duvaux, député, est nommé sous-secrétaire d'Etat à l'instruction publique et aux beaux-arts.
Les treize collèges électoraux vacants sont convoqués pour le 26 février.
Le mouvement diplomatique va être signé incessamment.
M. de Courcel a reçu l'ordre de partir prochainement pour Berlin.
Rien n'est encore décidé relativement au futur ambassadeur à Saint-Petersbourg; tous les noms prononcés jusqu'à présent sont hypothétiques. Il est question aujourd'hui de M. Andrieux pour représenter la France en Russie.
On parle de M. Tissot, ambassadeur à Constantinople, pour remplacer M. Challemel-Lacour à Londres.
M. le marquis de Noailles, notre ambassadeur près le gouvernement italien, remplacerait M. Tissot.
M. de Béhaigne irait à Rome, M. de Mouy à la Haye, M. Ducros-Aubert retournerait à Bucharest.
M. de Ring passerait à la direction politique des affaires étrangères, en remplacement de M. Weiss.
On parle également pour ce poste de M. Decrais, ministre de France en Belgique.
M. Grévy a reçu aujourd'hui M. Laisant, député de Nantes, qui lui a présenté le préfet de la Loire Inférieure,

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN
PREMIÈRE PARTIE
ABEL & BERTHE

Il voulut s'assurer qu'il ne se trompait point, et hasarda presque timidement:
— Cet homme est sans doute un ennemi personnel de monsieur le duc?
Le sergent répondit avec solennité:
— Thêter, vous parlez sans réfléchir... Comment l'individu en question serait-il mon ennemi puisque je ne le connais pas il y a vingt-quatre heures? Il est l'ennemi de l'empereur et cela justifie contre lui toutes les mesures préventives.
— J'ai compris, monsieur le duc, et comme vous l'arrestation me paraît urgente, mais encore faut-il, cependant, qu'elle ne soit pas trop arbitraire... Est-il certain qu'on trouvera chez l'homme arrêté des papiers compromettants? Les indices d'un complot?
— Cela est certain, oui. La perquisition dont

je serai témoin donnera des résultats considérables, je vous le promets... et utiles à votre avancement... autant qu'à la sûreté de l'Etat... seulement il importe que, jusqu'à nouvel ordre, on n'en ait point connaissance au parquet...
— Il est indispensable pourtant que je m'adresse à qui de droit pour obtenir un mandat d'amener... dit le policier.
— Comment! s'écria le duc. Je vous croyais muni de mandats d'amener en blanc, que vous étiez autorisé à remplir vous-même dans certaines occasions et dont vous aviez le droit de faire usage...
— Ceci est fort rare... Je pourrai néanmoins me procurer un de ces mandats, car on a confiance en moi, mais pour le remplir il me faudra le nom de l'inculpé...
XXXVIII
— Laissez la place du nom en blanc... vous la remplirez plus tard... après l'arrestation...
— Ce sera parfaitement illégal, le flagrant délit n'existant pas dans l'espèce, comme on dit au Palais...
— Qu'importe? Vous donnerez une entorse à la législation, c'est vrai, mais dans une intention qui justifie tout...
— Eh! monsieur le duc, je risque de compromettre ma situation... et je n'ai que ça pour vivre...
— Soyez sans crainte, je prends la responsabilité de vos actes... Il faut que l'homme soit arrêté... vous entendez, il le faut!

— Il le sera donc... J'attends les ordres de monsieur le duc...
— Jeudi prochain, de huit à neuf heures du matin, l'individu suspect se rendra au cimetière Montparnasse, j'en ai la certitude... Je me trouverai là, et vous devrez vous y trouver aussi à parir de huit heures...
— Seul?
— Croyez-vous pouvoir agir seul?...
— S'il y a résistance et lutte je puis n'être pas le plus fort... Mieux vaudrait prendre avec moi deux de mes agents...
— Des hommes sûrs?
— Sûrs et discrets... Ils obéissent sans discuter, sans chercher à comprendre, et le mutisme fait partie de leurs devoirs professionnels...
— Prenez donc ces agents puisque vous me répondez d'eux...
— Comme de moi-même... Où attendrais-je monsieur le duc?
— Près de la grille du cimetière... Quand l'homme sortira je serai derrière lui et je vous le désignerai... Le reste vous regardera...
— Et ensuite?...
— Vous me ferez connaître la demeure de l'inculpé...
— Eh! monsieur le duc, il ne sera pas assez naïf pour me donner son adresse, surtout s'il a chez lui des papiers dangereux ou des engins compromettants!...
— C'est juste... Quel parti prendre...
— Il me semble que le plus sage serait de le

filer sans qu'il s'en aperçût, et de l'arrêter à domicile...
— Peut-être en effet... Nous déciderons cela au cimetière où vous n'irez point sans avoir reçu mes dernières instructions...
— Oui, monsieur le duc... Mais j'y pense, si l'inculpé demeure dans un hôtel garni, comme c'est possible et même probable, la perquisition ne saurait avoir lieu secrètement... On voudra savoir où nous allons, qui nous sommes, et en vertu de quels pouvoirs nous agissons...
— Vous fouillerez l'homme, vous prendrez sur lui la clef de sa chambre, et vous vous servirez s'il le faut de votre carte d'inspecteur de la sûreté qui vous confère des droits d'autant plus étendus qu'ils sont moins définis...
— Je crois, monsieur le duc, qu'il sera bon de donner un nouveau croc-en-jambe à la légalité en opérant, à huis clos, une petite perquisition préparatoire qui ne sera constatée par aucun procès-verbal... Nous laisserons ensuite le commissaire de police et le juge d'instruction faire leur office... — Cela me semble plus prudent...
— Vous me comprenez merveilleusement! s'écria le duc, — je n'ai jamais rencontré nulle part d'intelligence mieux ouverte et d'esprit plus subtil...
Il ouvrit l'un des tiroirs de son bureau et poursuivit:
— Ce te affaire va vous causer quelques dérangements... Voici de quoi faire face aux premières dépenses qui seront nécessaires...

sions de manifester ses sentiments à l'égard de l'Allemagne, et de montrer ce qu'elle pense du régime imposé à l'Alsace-Lorraine.

Le mois dernier, c'était la protestation retentissante de M. Antoine, représentant de Metz à la Délégation, contre l'interdiction de la langue française. Plus récemment, c'était la triple élection de MM. Fietta, Marly et Humbert, qui, tous trois, envoyaient à l'administration allemande leur démission énergiquement motivée.

Ces manifestations successives du conseil municipal de Metz, qui, jusqu'ici, s'était tenu dans une extrême réserve, ont produit une profonde sensation en Alsace-Lorraine. Le gouvernement de Berlin s'en est ému, et il songerait à modifier cette situation qui l'embarasse en prononçant simplement la dissolution du conseil municipal de Metz.

Si ce n'est pas là encore la résolution du gouvernement, c'est du moins le conseil que lui donnent ses organes officieux, la *Gazette de Cologne*, entre autres, qui publie un article dans lequel elle demande, pour éviter le renouvellement d'un pareil scandale, la dissolution de l'assemblée municipale, coupable d'avoir manifesté trop clairement son peu de sympathie pour le régime allemand.

L'Alsace-Lorraine s'attend à tout de la part des vainqueurs; mais ils ont beau faire, ils ne gagneront pas plus Metz, en chassant son conseil municipal, qu'ils n'ont gagné Strasbourg en lui imposant, au grand détriment de sa prospérité, une administration teutone.

LA SITUATION EN EGYPTÉ

Londres, 3 février.

Le *Times*, commentant la situation de l'Égypte, dit que la France et l'Angleterre poursuivront énergiquement le but proposé, les émeutes ne les en détourneront pas, les difficultés ne sont pas insurmontables; un peu de patience de la part des nationalistes et la confiance réciproque de la Chambre et des contrôleurs facilitera la satisfaction des désirs légitimes de la nation, tandis que la résistance à outrance et les démonstrations militaires auraient des résultats que regretteraient ceux ayant provoqué des mesures de rigueur et ceux sympathisant avec les aspirations des Égyptiens.

Le Caire, 3 février.

Le nouveau ministère est favorable aux notables. Mahmoud-Baroudi aura le portefeuille de l'intérieur et la présidence du conseil; Mustapha Fehmi, le ministère des affaires étrangères; Ismail-Eyoub, celui des finances; Arabi-Bey, celui de la guerre; Mahmoud Fehmi, celui des travaux publics; Ismail-Yoursi, celui de l'instruction publique.

Le Caire, 3 février.

La Chambre des notables, sous la vive pression du parti militaire, a envoyé une députation au khédive, lui proposant la nomination de Mahmoud-Baroudi, ministre de la guerre actuel, comme président du conseil.

Le khédive a cédé.

La députation s'est concertée avec Mahmoud-Baroudi pour les nominations des autres ministres.

Etranger

Alsace-Lorraine

On écrit de Saverne, le 1^{er} février, au *Temps*:

« Un violent incendie, activé par un vent très fort, a éclaté ce matin vers trois heures, à l'usine du Zornhoff, propriété de M. Zoldenberg, député de Saverne au Reichstag. Les dégâts consistent dans la perte d'un bâtiment à un étage d'environ 50 mètres de long, servant principalement de magasin et dans lequel fort heureusement peu d'ouvriers seulement étaient occupés. Ceux-ci seront facilement répartis dans les diffé-

rents ateliers, de sorte qu'il n'y aura pas le moindre arrêt dans le travail.

« — La *Gazette de Francfort* apprend que le maréchal de Manteuffel persiste à fixer au 1^{er} avril l'époque où l'emploi de la langue allemande sera obligatoire dans les débats de la commission d'Alsace-Lorraine. Les députés de ces provinces ont déclaré que, par cette mesure, le tiers des membres de la commission seront empêchés de prendre part aux délibérations. »

Angleterre

Londres, 2 février. — Le *Daily News*, discutant la situation en Égypte, dit que l'occupation de l'Égypte par l'Angleterre et la France créerait à ces puissances une situation politique aussi fâcheuse que celle de l'Autriche dans l'Herzégovine et en Bosnie.

Le protectorat, ajoute le *Daily News*, est plein de dangers. Un malentendu avec la France serait une grande calamité; mais il semble que ce malentendu sera amené plutôt par la prolongation que par la rupture des arrangements actuels.

— Le *Globe*, de Londres publie un long manifeste signé par le trésorier de la Land-League et répandu à profusion dans toute l'Irlande.

Ce manifeste, adressé au peuple irlandais, développe cette idée: que les fermiers ne doivent pas payer leurs redevances, qu'il leur faut garder leurs récoltes pour eux et que, dans toute occasion, il est nécessaire qu'ils évitent de s'adresser à la justice anglaise.

Londres, 3 février. — Le *Morning-Post* annonce que M. Errington, étant sur le point de quitter Rome, a reçu une communication du cabinet de Londres, le priant de rester à son poste.

Dublin, 3 février. — Un usurier qui a prêté des sommes considérables aux fermiers a été assassiné chez lui, à Cashel.

Allemagne

Berlin, 3 février. — On lit dans la *Gazette de la Bourse*:

L'état de santé du prince de Bismarck s'est sensiblement amélioré, ce qui lui permet de s'occuper de nouveau des affaires au moins les plus importantes.

C'est contre le conseil de son médecin que le chancelier s'était rendu l'autre jour au Reichstag pour prendre part aux débats engagés sur le rescrit royal.

On cite, à ce propos, quelques paroles au prince qui font voir pourquoi il tenait tant à paraître au Reichstag et à répondre au discours des progressistes. Le mardi matin, le chancelier disait à son entourage, qu'en toute circonstance il se ferait conduire au Reichstag, autrement la presse progressiste répandrait le bruit qu'il avait craint les attaques de M. Hanel et qu'il avait prétexté une maladie pour se tenir à l'écart.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 3 février.

3 0/0.....	82 45	Egypte	331 25
3 0/0 nouveau..	» »	Banque Ottom ..	» »
5 0/0	115 07	Chemins tures ..	» »
Italien.....	» »	Alpine.....	110 »
Turc.....	11 47	Rio	645 »
Extérieure	27	Panama.....	542 50

UN DISCOURS INCENDIAIRE

La *Gazette de Voss*, du 31 janvier, publie sous ce titre, un article consacré au récent discours du général Skobelev et dont nous extrayons ce qui suit:

« L'anniversaire de la prise de Geok Tepe a été célébré le 24 janvier, à Saint-Petersbourg, par un banquet auquel n'assistaient que des officiers, entre autres le général Skobelev, le vaillant commandant de l'armée transcaspienne. Le télégraphe officieux qui, en d'autres circonstances met tant d'empressement à rendre compte des fêtes militaires, a gardé cette fois le silence et ce n'est qu'au *Novoje Wremja* que nous devons de pouvoir prendre connaissance de ce discours qui mérite d'appeler notre attention à plus d'un titre. Skobelev, en portant un toast à l'empereur, a jeté un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire des dix dernières années écoulées et son langage est émaillé d'allusions moitié ironiques et moitié hostiles. « A notre époque, dit le général Skobelev, il était réservé de faire cette expérience que le plus fort doit baser sur le sang et le fer ses relations avec celui qui est supposé le plus faible, et que la force prime le droit. »

De cette caractéristique du temps présent, Skobelev tire cette conclusion que tout Russe doit être plus que jamais prêt à s'offrir en sacrifice au développement de la puissance russe en présence de l'étranger. Quant à chercher le développement de l'Etat russe sur la base de la liberté et de la justice, c'est à ses yeux poursuivre une utopie malsaine. Pour lui, l'étranger c'est l'ennemi, et le patriotisme impose de ne ressentir à l'égard de l'ennemi qu'une défiance poussée jusqu'à l'extrême. En effet, l'étranger envie à la Russie les succès qu'elle remporte. A cette occasion, le général Skobelev avoue assez franchement que l'expédition contre les Turcomans n'a pas été provoquée uniquement par les actes de pillage des tribus turques, mais qu'elle a été la conséquence d'un plan de conquête médité de longue date.

Abordant ensuite la question panslaviste, il proclame hautement que la Russie a pour mission de déployer contre l'euro-péisme cosmopolite le drapeau du panslavisme et il fait allusion à la population slave qui, en ce moment même, sur les bords de l'Adriatique, combat pour sa foi et son indépendance.

Telle a été la conclusion de ce discours incendiaire, prononcé par un général russe, devant une réunion d'officiers russes.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

Séance du 2 février 1882

Présidence de M. Dubois, adjoint

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Après l'appel nominal, M. Dubois cède le fauteuil de la présidence à M. Bouffier, adjoint.

— Tramways et omnibus de Lyon. — Emission de nouvelles obligations pour l'achèvement du réseau. — Au nom de la commission des intérêts publics, M. Grinand, rapporteur, demande la nomination d'une commission de sept membres, qui sera chargée d'étudier attentivement cette question.

Le conseil désigne, pour en faire partie, MM. Juliaa, Robin, Dubost, Javot, Carlod, Valansaut.

— Bouches d'arrosage dans les premier et troisième arrondissement. — Rapporteur, M. Grinand. — Adopté.

— Sapeurs-pompiers. — Nomination de deux membres du conseil municipal pour compléter le conseil d'administration du bataillon. — M. Grinand, rapporteur. — Sont nommés, MM. Vignat et Javot.

— Achats d'appareils d'incendie pour l'Hôtel-de-Ville et les théâtres municipaux. — Traités Filicoteaux. — Rapporteur, M. Palandre. — Adopté. — Dépensé, 6,175 fr.

— Cimetière de la Guillotière. — Demande de concession gratuite pendant quinze ans par Mme veuve Didier, dont le mari était conseiller municipal et qui est décédée à l'asile de Bron. Demande de gratuité pour les frais d'exhumation du cimetière de l'asile et de réinhumation au cimetière de la Guillotière.

M. Vignat, rapporteur, donne ses conclusions conformes à la demande.

M. Pasquet demande quels sont les services spéciaux que M. Didier a rendus quand il était conseiller municipal.

M. Carlod appuie la demande de M. Pasquet. MM. Valansaut et Clapot répondent en se bornant à dire que Didier a payé de sa personne en 1870 et 1871 pendant les jours difficiles.

M. Cheron demande si M. Didier n'a pas fait partie de la police des mœurs à cette époque.

M. Grinand répond qu'en 1870 il a été très heureux de rencontrer un homme courageux et honnête, comme Didier, qui ait bien voulu se charger du service des mœurs, fonctions qui ne lui ont attiré que calomnies et vexations de la part de tout le monde.

La demande de Mme Didier est encore combattue par M. Juliaa, qui demande quels sont les services que M. Didier a rendus.

La proposition du rapporteur est adoptée.

— Hospices civils. — Crédit pour la maison neuve de la place de l'Hôpital. — M. Vignat, rapporteur. — Adopté.

— Bail Herbin, rue de l'Hôtel-de-Ville. — M. Carlod, rapporteur, conclut à la restitution du cautionnement. — Adopté.

— Abonnement Monin avec l'octroi. — M. Carlod, rapporteur. — Approuvé.

— Affaire Breyton et Pin. — Dommages-intérêts pour suppression du ruisseau la Rize. — Instance de-

vant le conseil de préfecture. — Désistement de Breyton et Pin. — Refus proposé par le rapporteur M. Carlod. — Adopté.

— Bataillon des pompiers. — Les traités pour assurances contre les accidents seront passés avec les Compagnies la Centrale et l'Union. — Rapporteur, M. Carlod. — Adopté.

— Bail Hebrard, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Cautionnement offert en obligations de la ville de Paris. Obligations de la ville de Lyon seules admises. — M. Chomer, rapporteur, conclut au refus. — Refusé.

— Prolongement de la rue Chaponay. — Instance des propriétaires d'immeubles expropriés. M. Valansaut, rapporteur. — Adoptées.

— La fabrique de l'église de Saint-Just, contre la ville de Lyon. — Instance intentée par M. le curé de la paroisse de Saint-Just en garantie et en dommages-intérêts, tant contre la fabrique que contre la ville de Lyon, au sujet des poursuites exercées contre lui pour le paiement du loyer du presbytère. — M. Robin, rapporteur.

Le conseil autorise le maire à défendre à cette instance en maintenant sa précédente délibération prise en décembre dernier.

— Bureau de bienfaisance. — Crédit pour travaux nouveaux d'inspecteurs et pour de nouveaux locaux. — M. Rebin, rapporteur. — Avis favorable est donné.

— Legs Teulon aux pauvres de l'église réformée. — M. Robin, rapporteur. — Avis favorable.

— Affaire Prunier contre la ville de Lyon. — Pourvoi du sieur Prunier contre deux arrêtés du conseil de préfecture qui l'ont débouté de son action en indemnité contre la ville de Lyon pour des travaux exécutés dans les galeries de filtration de la Compagnie des eaux, à Saint-Clair, et contre la condamnation prononcée contre lui en paiement d'une somme de 25,000 fr. et à l'abandon de 2,000 fr. de cautionnement versés pour son entreprise. — M. Robin, rapporteur.

La ville est autorisée à défendre à ce pourvoi.

— Demande de secours par M. P... — Sur les conclusions de M. Carlod, ce secours est fixé à 500 francs.

— Nomination d'un administrateur à la caisse des prêts aux chefs d'ateliers de tissage de Lyon. M. Carlod, rapporteur. — Le conseil désigne M. Commaisaire.

— Supplément de pension de retraite. — Demande de M. Maisiat, ancien professeur à l'École de la Martinière. — Rapporteur, M. Carlod. — Rejeté.

— Modification aux locaux occupés par les prud'hommes au Palais du Commerce. — Frais d'installation du greffe. Dépense, 3,000 fr. — M. Javot, rapporteur. — Adopté.

— Vieux matériel du bataillon des sapeurs-pompiers. — M. Javot, rapporteur. — La ville les vendra au mieux de ses intérêts.

— Démolition d'un bâtiment municipal, rue de l'Anglie, pour l'établissement du Conservatoire de musique. — M. Javot, rapporteur. — Adopté.

— Ecole municipale de la rue de Vauban. — Nomination d'une deuxième adjointe. — M. Vacheron, rapporteur. — Adopté.

— Bouches d'arrosage dans le 3^e arrondissement. — M. Juliaa, rapporteur. — Adopté.

La séance est levée à dix heures.

Lundi, 6 février, commencera la session ordinaire du conseil municipal dans laquelle sera discuté le budget.

La débacle de « l'Union Générale »

Le *Voltaire* publie, au sujet de l'arrestation de MM. Bontoux et Fédér, de l'Union générale, des renseignements très circonstanciés que nos lecteurs liront avec intérêt:

Mercredi, à cinq heures du soir, dit notre confrère, au moment où les membres du conseil d'administration de l'Union générale étaient en séance, M. Macé, chef de service de la sûreté, accompagné de l'agent Rognol, se présentait en vertu d'un simple mandat d'arrêt, délivré par le parquet de la Seine et signé de M. Ferey, juge d'instruction dans la salle d'attente des bureaux de cette Société, rue d'Antin, 9.

M. Macé demanda au garçon de bureau à parler

Ce n'est qu'un acompte... un simple acompte...

Et M. de la Tour-Vaudieu tendit deux rouleaux de mille francs chacun à l'agent de la sûreté.

Ce dernier essaya de balbutier un refus.

— Vous me désobligeriez beaucoup mon ami, si vous n'acceptiez pas... dit M. de la Tour-Vaudieu, et souvenez-vous que dans le cas où votre désir de m'être agréable entraînerait pour vous des conséquences désobligeantes, vous trouveriez auprès de moi protection, soutien, et au besoin large compensation...

— Je sais que je puis compter absolument sur la bienveillance de M. le duc, mon puissant protecteur...

— Prenez donc ces cent louis.

Théfer fit glisser dans la poche de son gilet les deux rouleaux d'or, avec une satisfaction contenue mais manifeste.

— Monsieur le duc n'a pas autre chose à me commander? demanda-t-il.

— Non, pas autre chose... Soyez jeudi à huit heures précises, à la grille du cimetière Montparnasse.

— J'y serai, monsieur le duc...

— Donc, à jeudi... Je vais vous reconduire...

Et M. de la Tour-Vaudieu accompagna l'inspecteur jusqu'à la porte de l'hôtel.

Théfer le salua avec le même respect obséquieux qu'au moment de son arrivée, et se retira.

— Allons, murmura Georges en rejoignant

son cabinet, si l'imprudent ami de la famille Leroyer a chez lui des papiers compromettants pour moi, ils seront bientôt en mon pouvoir...

En tout cas, le juge d'instruction et le commissaire de police, dont la perquisition suivra la mienne, ne s'en iront point les mains vides... je m'en charge... et l'inconnu venant de Londres, bel et bien convaincu de menées ténébreuses, ne sera plus gênant et ne deviendra point dangereux...

Ce que nous venons de raconter se passait un samedi soir, par conséquent cinq jours avant le jeudi où René Moulin devait aller attendre Angèle Leroyer sur la tombe de son mari.

L'un des surveillants du cimetière, on s'en souvient peut-être, avait dit au mécanicien que le jeudi de chaque semaine la veuve du supplicié venait pleurer et prier au cimetière Montparnasse.

Mais la patience n'était point la vertu dominante de René Moulin.

Le brave garçon n'avait qu'une pensée, qu'un but; retrouver la veuve et les enfants de son ancien protecteur.

Aussi, le jour même de sa visite à la tombe Justice, courut-il jusqu'au soir, continuant sans résultat ses recherches.

Le lendemain il en fut de même, et aussi le surlendemain.

Il se figurait chaque matin avoir découvert une piste nouvelle, qui cette fois devait être la bonne, et il rentrait le soir à son hôtel, harassé de fatigue, brisé moralement, et de plus parfait-

tement désappointé.

— J'attendrai à jeudi... se dit-il enfin. Mais d'ici-là, que vais-je faire?

Après s'être adressé une douzaine de fois cette question, il se répondit tout à coup:

— Au lieu de rester à l'hôtel, je vais louer et meubler un logement... ça me distraira... Sans compter que l'économie sera considérable! Je ne me trouve assurément pas mal au *Plat-d'Etain*, mais ça me coûte les yeux de la tête...

Il garait son portefeuille afin de payer comptant les acquisitions qu'il ferait peut-être, et il sortit.

Tout en marchant dans les rues le nez en l'air pour regarder les écriteaux, il murmurait:

— Deux pièces et une petite cuisine, c'est tout ce qu'il me faudra pour le quart d'heure... Après comme après... On verra. Présentement je n'ai point l'intention de donner des bals dans mon Louvre.

Depuis le matin il gravissait des escaliers, visitant les logements indiqués par les écriteaux.

C'était du côté du Marais qu'il avait dirigé ses recherches dont le résultat ne fut point du tout satisfaisant.

On les logements lui semblaient trop chers, ou ils n'étaient pas de son goût, et il redescendait sans conclure.

Un peu fatigué de ses ascensions successives René Moulin alla déjeuner dans un petit restaurant de la place de la Bastille.

Par habitude, par instinct si l'on veut, il reve-

nait dans le quartier où il était né, où il avait grandi, où il avait connu et aimé Paul Leroyer, Angèle, Abel et Berthe.

Volontairement il prolongea son repas afin de rester assis le plus longtemps possible.

— De midi à quatre heures, se disait-il, j'grimperai bien une soixantaine d'étages, et ce soir les jambes me rentreront dans le corps!

Se sentant à peu près reposé il reprit ses courses et descendit la rue Saint-Antoine, chantant toujours.

Tout en marchant, il s'engagea dans une petite rue qui conduit à la place Royale et chercha des yeux la maison qu'avait habitée Paul Leroyer et où lui-même, en revenant à Paris, il était allé prendre les premiers renseignements sur la famille de son ancien patron.

Quand il revit cette maison son cœur se serrait.

Un écriteau était accroché au-dessus de la porte d'entrée presque monumentale.

Cet écriteau indiquait un petit logement à louer.

— Ah! par exemple, murmura René Moulin, si je déniche là ce qu'il me faut, ça sera singulier...

La loge du concierge se trouvait de l'autre côté d'un grand escalier aux larges marches de pierre usées par les pas de nombreuses générations, et aux rampes de fer forgé d'un bon travail.

(A suivre)

M. Bontoux, président du conseil d'administration de l'Union générale. Le garçon répondit que M. l'administrateur était en conseil et qu'on ne pouvait le déranger.

— Dites lui que c'est le chef de la sûreté, dit M. Macé en insistant, mais sans élever la voix, M. Bontoux viendra.

Le garçon ne se fit pas répéter l'ordre. Il obéit immédiatement. Une minute après, M. Bontoux se présentait.

« Je suis chargé d'une mission pénible, monsieur le président, dit, comme préambule, M. Macé. Je suis porteur d'un mandat d'amener en vertu duquel je me vois contraint de vous prier de me suivre.

— « Je ne m'attendais pas à cela », répondit en se troublant légèrement M. Bontoux.

Puis, se remettant presque aussitôt, il ajouta : — « J'obéis, monsieur, je vous suis. »

M. Macé reprit : — « Veuillez encore prier M. Féder de vous rejoindre ici ; j'ai également un mandat d'amener décerné contre sa personne, et il doit nous accompagner.

M. Bontoux chargea le garçon de transmettre cet ordre à M. Féder. Celui-ci vint rejoindre ces messieurs.

Quelques membres du conseil en séance firent irruption à ce moment dans l'antichambre.

M. Bontoux leur adressa quelques paroles pour les rassurer et partit, accompagné de M. Féder, de M. Macé et de l'agent Rossignol.

Toutefois, dans la rue, M. Macé offrit de se rendre à son cabinet en voiture. M. Bontoux refusa. C'est donc à pied que se fit le trajet de la rue d'Antin au quai des Orfèvres.

Entrés dans le cabinet du chef de la sûreté un peu avant sept heures, MM. Bontoux et Féder, après l'interrogatoire sommaire d'usage, furent incarcérés dans une petite chambre de la sûreté, comprise dans le service du centre et attenante à la salle dite des grimes. C'est la loge des inspecteurs de la sûreté. On y voit, sur une tablette, des barbes postiches, du blanc, du rouge et des pattes de lièvre, comme dans les loges d'artistes.

Dans cette chambre étroite, deux lits furent dressés, ou, pour parler franc, deux matelas furent étendus à terre. Deux paires de draps et deux couvertures, qu'un agent était allé chercher au Dépôt, complétèrent les couchettes, et ce fut tout. Le rudimentaire ameublement était au complet.

Immédiatement, les deux inculpés qui, depuis leur arrestation, n'avaient pas échangé une seule parole, s'étendant tout habillés sur leurs lits improvisés, dont l'un d'eux avait déjà servi au fameux David. Deux agents furent placés auprès d'eux, moins dans un but spécial de surveillance que pour déjouer toute tentative de suicide. Il faut ajouter que les deux associés étaient parfaitement calmes. Dans leur esprit, on voulait d'eux des explications ; leurs relations les garantissaient du reste. Au vrai, il n'y avait rien de qualifié contre eux encore ; on ne voulait que les avoir sous la main.

Donc, confiance réciproque entre la police et les deux prévenus qui, je le répète encore, pour bien spécifier, n'étaient pas arrêtés, mais étaient simplement à la disposition de la justice.

Durant la nuit, les agents furent relevés de deux heures en deux heures. Pas une parole ne fut échangée entre les deux associés qui dormirent — ou, ce qui est plus probable, firent semblant.

Quelles réflexions, en effet, durent naître dans les cerveaux enfiévrés des deux hommes, hier encore plusieurs fois millionnaires, et à cette heure couchés sur de misérables matelas empruntés au Dépôt.

Dès le matin, les prévenus qui n'étaient nullement au secret, ainsi qu'on l'avait dit, reçurent des nouvelles des leurs.

On leur laissa la liberté de recevoir ceux qu'ils voulaient.

A dix heures, MM. Bontoux et Féder, après avoir réparé le désordre de leur toilette et pris quelque nourriture, furent amenés dans le cabinet de M. Férey, juge d'instruction dont je parlais au début.

Après un interrogatoire qui n'a pas duré moins d'une heure et demie, le président et le directeur de l'Union générale furent réintégrés dans la chambre où ils avaient passé la nuit. Cette chambre était, à cette heure, débarrassée de sa literie improvisée.

Entre temps, les deux prévenus reçurent quelques visites. Des offres de caution considérables furent faites au parquet en échange de la mise en liberté de MM. Bontoux et Féder, mais cette faveur fut refusée d'une façon absolue, et à 3 heures, tandis que se groupaient dans les couloirs les membres du conseil d'administration, des amis de la famille, parmi lesquels M. l'amiral Boche, un grand vieillard dont la douleur faisait mal et qui est le beau-père de M. Féder, le président du conseil d'administration et le directeur de l'Union générale furent introduits de rechef dans le cabinet de M. Férey, juge d'instruction.

Les deux inculpés étaient encore confiants, — et à cinq heures du soir, aucune décision n'avait été prise à leur égard.

Ce n'est qu'à six heures du soir, après avoir recueilli des témoignages accablants pour eux que M. Férey leur annonça que le mandat d'amener allait être transformé en un mandat de dépôt.

A cette nouvelle, MM. Bontoux et Féder perdirent toute prudence.

Ils s'accusèrent réciproquement avec violence.

M. Bontoux surtout rappela des actes passés à M. Féder.

Où, ils ne niaient plus les opérations délictueuses ; mais chacun d'eux se disait non coupable.

De six heures à huit heures et demie, les deux inculpés, restèrent « au service du Centre », mais dans deux pièces séparées. A huit heures et demie, après avoir communiqué avec leur famille, ils furent conduits à la Conciergerie, où ils occupent deux cellules, les numéros 22 et 24, situées au premier étage et qui sont affectées ordinairement aux « auxiliaires. »

Tous deux paraissent profondément affectés. Leur confiance avait fait place à un abattement complet. M. Féder, surtout, était absolument démoralisé. Il avait demandé à entrer à l'infirmerie. — Mais comme on ne voulait pas le conduire au Dépôt et que la Santé, seule infirmerie, on voulait d'autant moins le transporter dans cette prison, assez éloignée, qu'il n'était en

proie qu'à une indisposition passagère, résultant de l'affaiblissement et de la prostration dans lesquels il se trouvait.

Le délit vié est celui d'abus de confiance.

Il atteint tous les membres du conseil d'administration, qui sont convoqués pour aujourd'hui, chez M. Férey, juge d'instruction.

On parle d'arrestations possibles. Tout est vraisemblable. Jusqu'à présent, il n'y a rien de fait — en dehors de ce que nous avons raconté.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Samedi, 4 février, 35^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 29 ; coucher 5 h. 01. Les jours croissent de 2 minutes.

Ephémérides (1794) : La Convention affranchit les nègres.

Par arrêté en date du 9 décembre 1881, M. le ministre de l'instruction publique a accordé des récompenses honorifiques aux membres du personnel enseignant dont les noms suivent :

Médailles d'argent : MM. Paul Bouchard, instituteur à Lyon, Claude Nesme, instituteur à Lyon.

Médailles de bronze : MM. Etienne Fayol, instituteur à Lyon, François Rex, instituteur à Lyon, François Nesme, instituteur à Lyon, Pierre Montagne, instituteur à Saint Julien-sous-Montmelas.

Mentions honorables : MM. Adolphe Croissant, instituteur à Lyon, M. François Guyard, instituteur à Givors, Pierre Dubois, instituteur à Lyon, Gustave Frantz, instituteur à Lyon, Pierre Chevrax, instituteur à Fleurie, Jacques Blain, instituteur à Chessy-les-Mines, François Guthans, instituteur à Lyon, Charles Goy, instituteur à Lyon, Jean Feignier, instituteur à Vaux.

Médailles d'argent : Mlle Motteroz, institutrice à Lyon.

Médaille de bronze : Mmes Gaschon jeune, institutrice à Lyon, Joséphine Faure, institutrice à Lyon, Mmes veuve Louise Grand, institutrice à Lyon.

Mentions honorables : Mlle Hilbrunner jeune, institutrice à Lyon, Mmes Philibert, institutrice à Fleurieux-sur-l'Arbresle, Marie Ponce, institutrice à Lyon, Aimée Renard, institutrice à Lyon, Marie Goy, institutrice à Lyon, Louise Aveyron, institutrice à Lyon, Maurin, institutrice à Lyon, Marie Cusset, institutrice à Saint-Didier-sur-Beaujeu, Clémence Rollet, institutrice à Lyon.

Médaille de bronze : Mlle Courvoisier, directrice d'école maternelle à Lyon.

Voici, d'après le relevé du consulat des Etats-Unis à Lyon, l'état des exportations du district consulaire pour le mois de janvier :

Le total s'élève à 6 millions 515,113 fr. 60 c. Dollars, 1 million 257,416 mille 92.

Il n'était que de 5 millions 083,635 fr. 35 c. au mois de janvier 1881.

Parmi les matières exportées le mois dernier, nous relevons :

Etoffes de soie et valeurs, 5 millions 647,897 fr. 35 c.

Dorures et ornements d'église, 29 mille 932 fr. 95 c.

Cocons percés, 49,916 fr. 15 c.

Pierres, 20,596 fr. 85 c.

Il est à remarquer que ce dernier article ne figure que pour une somme très minime aux relevés précédents.

Nous trouvons aussi une somme de 13,820 fr. 25 c. pour les pipes en bois.

Marchandises consignées, 4 millions 204,542 fr. 40 c.

Marchandises vendues, 2 millions 310,517 fr. 50 c.

Les offres de soie entrent pour 4 millions 477,421 fr. 60 c. dans les marchandises consignées.

Continuons à tenir les amateurs au courant de la grande partie de billard que jouent Vignaux et Slosson.

Jeudi, à la quatrième séance, M. Vignaux était arrivé à son 2,084^e carambolage. M. Slosson a atteint 2,400.

M. Slosson a donc une avance de 316 points. Le match a dû se terminer la nuit dernière. Nous en ferons connaître le résultat dans notre prochain numéro.

La voie qui a été ouverte par la compagnie des Dombes sur l'accotement de celle de P.-L.-M., de Gorge-de-Loup à Vaise, doit être livrée sous peu de temps, aux voyageurs.

De cette façon la banlieue arrivera par un trajet court, fréquent et commode, au centre même de la ville par la gare Saint-Paul.

Dans son dernier numéro, l'*Echo de Fourvière* sent le besoin de rassurer les personnes qui auraient pu craindre que l'œuvre de Fourvière fut compromise dans le désastre financier.

Rien n'est compromis, assure-t-il, et il ajoute : « Nous avons eu une inquiétude bien naturelle, celle de voir diminuer les souscriptions desquelles dépendent le prompt achèvement du monument votif et la libération complète du domaine. »

Voilà tout ce qu'inspire à la pieuse feuille le désastre qui frappe notre ville. Pourvu que la chapelle se dresse imposante sur la colline, que lui importe le reste ?

Hier soir, à 3 heures, une scène dramatique a péniblement impressionné les personnes qui passaient sur le quai Claude-Bernard.

Une femme Fillat âgée de 44 ans, lingère, était occupée à laver du linge sur le bas-port, lorsque prise d'un étourdissement subit, la malheureuse tomba dans le fleuve et fut aussitôt entraînée par le courant fort rapide en cet endroit.

Aux cris poussés par les témoins de l'accident, M. Convers, propriétaire d'un bateau à laver voisin, s'empressa de détacher un barcot et parvint à la rejoindre au moment où elle allait disparaître.

Transportée à la pharmacie Thevenot, la victime, qui était évanouie, y reçut les soins les plus pressés et ne tarda pas à reprendre ses sens. Malheureusement, son état ne tarda pas à empirer, et quelques minutes après avoir été conduite à son domicile, quai Claude-Bernard, n° 2, la pauvre femme rendait le dernier soupir.

Se défier des connaissances trop facilement nouées en chemin de fer est un principe de prudence qui pour n'avoir pas été suivi par une jeune fille, employée comme domestique à l'hôtel de la Tour-du-Pin, cours Charlemagne, lui a coûté la perte de ses petites économies.

En descendant à Perrache, au retour d'un petit voyage, une femme d'en certain âge, d'allures convenables, avec qui elle s'était liée pendant la route la pria d'aller lui chercher pour quelques sous de tabac à priser. Elle prétextait, pour ne pas se déranger, d'une légère indisposition.

La confiante jeune fille s'empressa de déferer à son désir et courut faire l'emplette, en laissant dans le wagon son sac de voyage, qui contenait une somme relativement assez importante.

Sa déception fut grande, quand à son retour, elle trouva place nette. La voyageuse, plus ingambe qu'elle n'en avait l'air, avait disparu emportant les bagages de sa compagne.

Le signalement de cette hardie voleuse a été donné au bureau de police.

Un triste accident est arrivé, hier soir, à 4 heures, dans les ateliers de menuiserie de M. Fabre, rue Duguesclin.

Un ouvrier, M. Chavet, était occupé à scier un plateau en bois de chêne, placé sur une pile de poutres mal assujetties, lorsque celle-ci vint à s'écrouler, renversant sous son poids énorme de pauvre travailleur.

Celui-ci fut aussitôt dégagé par ses camarades, mais il avait la jambe droite fracturée et des contusions assez sérieuses sur diverses parties du corps.

Après avoir reçu les premiers soins dans une pharmacie voisine, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Un incendie des plus violents a éclaté avant-hier dans la commune de Villechenève. Tout un corps de bâtiments appartenant à M. Brouilly et comprenant maison d'habitation, écurie, remise et hangar a été détruit par les flammes.

Tous les secours ont été inutiles.

Les pertes évaluées à une somme de 13,000 fr. sont couvertes par une assurance à la Compagnie des Assurances générales.

Les causes du sinistre sont purement accidentelles.

Un courtier d'assurances, Claude Belley, avait été chargé par une dame Gavot de vendre un dictionnaire en trois volumes au prix de 60 fr.

Belley a bien trouvé acquéreur, mais il a oublié complètement de tenir compte à la dame Gavot du produit de la vente.

Les 15 jours de prison auxquels il a été condamné hier lui rafraîchiront sûrement la mémoire.

Le nommé Léon Caillat, le bras en écharpe, mendiait de porte en porte, rue d'Éperon.

Les agents ayant insisté pour se rendre compte de l'infirmité dont il paraissait atteint ; Caillat a été obligé de reconnaître que son bras n'avait absolument aucun mal.

Ce farceur a été condamné hier pour avoir mendié en simulant une infirmité, à 8 jours de prison.

Société Lyonnaise de Gymnastique

Nous apprenons que la Société Lyonnaise de Gymnastique, réunie en assemblée générale, a fait subir diverses modifications à ses statuts et a décidé, en outre, sur la proposition du conseil d'administration, que la cotisation des membres actifs serait fixée à raison de 1 fr. par mois, soit une diminution de moitié sur la cotisation de l'année dernière.

Cette mesure permettra à un plus grand nombre de jeunes gens de participer aux exercices de cette Société, qui, par ses efforts et ses résultats obtenus, a su mériter la confiance et l'appui de nos corps élus.

Le conseil d'administration n'attend plus que le visa approbatif de M. le préfet du Rhône pour mettre à exécution les statuts modifiés et s'acheminer ainsi peu à peu vers l'enseignement gratuit de la gymnastique à Lyon.

Alcazar. — Le premier bal masqué qui a eu lieu samedi dernier a été des plus brillants. C'était vraiment une nuit féérique qui rappelait par sa splendeur et son entrain les plus belles soirées de l'ancien Alcazar.

Que dire de plus ?

Devant un pareil succès, la direction a décidé, pour tous les bals de la saison, de renforcer son orchestre d'un quatuor de trompes de chasse.

Avis à tous ceux, danseurs ou musiciens qui auront trop peu d'occasion d'entendre de la bonne musique de danse, interprétée par une orchestre *di primo cartello*.

EPILEPSIE

CRISES NERVEUSES traitées par correspondance
Le médecin spécial D^r KILLISCH, à Dresde-Neustadt (Saxe)
Cause de grands succès (3,000) Médaille d'or de la Société scient. à Paris

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, le 3 février, 10 h. 30 soir.

Température. — Le mouvement des hautes pressions vers le S.-E. a continué pendant la journée d'hier ; le maximum (784 millimètres) est maintenant en Autriche, près d'Hermanstadt. Une nouvelle perturbation brumeuse correspond sur nos régions, à ce déplacement du centre anticyclonique.

Un brouillard épais s'étend ce matin à la surface des plaines ; il est particulièrement intense vers l'altitude 300, mais il n'atteint pas le sommet du Mont-Verdun (625). Aussi la température est-elle plus élevée en ce dernier point (— 2°,5) et au Parc (— 1°,5).

Temps probable : Brumeux.

Bulletin hebdomadaire des soies

Lyon, 3 février.

La continuation et l'aggravation de la crise financière ne pouvaient moins faire que d'augmenter le malaise sur notre marché soyeux. Aussi cette semaine a-t-elle été des plus tristes. En présence des incertitudes de l'avenir, on ne songe qu'à s'abstenir autant que possible aussi bien comme achats que comme ventes.

Les rares demandes qui se sont produites sont venues presque exclusivement des places de consommation étrangères, et encore n'ont-elles abouti qu'à très peu d'affaires, les offres faites ayant été généralement repoussées. Nos détenteurs, tout en étant disposés à se soumettre à des concessions que la situation comporte évidemment, n'envisagent pas l'avenir sous de couleurs assez sombres pour sacrifier leur marchandise, et ils prennent le parti beaucoup plus sage d'en disposer pour se créer des ressources de provision. Ils seront ainsi à même de laisser passer l'orage et d'éviter tout entraînement sérieux des cours à la baisse.

En admettant qu'il faille un certain temps à notre marché pour reprendre son assiette, il semble évident qu'une fois la période de stupeur passée, les affaires devront se relever peu à peu, et cela d'autant plus facilement qu'en étoffes comme en soies les stocks sont des plus réduits.

Telle est en tous cas l'impression qui domine encore aujourd'hui. Malgré les embarras qui peuvent exister dans notre commerce a fait jusqu'ici bonne figure et nous restons convaincus qu'il saura donner une énergique démenti à toutes les rumeurs plus ou moins fantaisistes, qu'on se plaît à répandre.

La semaine n'en a pas moins été des plus nulles et pour beaucoup d'articles les prix sont absolument nominaux. On ne peut nier que la faiblesse se soit accentuée surtout pendant ces derniers jours et encore, au milieu de l'irrégularité qui existe, cette faiblesse est-elle bien difficile à apprécier d'une manière exacte. On a cité quelques ventes faites à de mauvaises conditions, mais ces défailances isolées ne peuvent servir de base et n'ont eu en tous cas jusqu'ici aucun effet sur la tenue générale du marché. Dans l'ensemble on peut estimer de fr. 1 à 2, et même fr. 3 par kil. sur les articles les plus maltraités la baisse qui s'est produite sur les cours de fin décembre, mais de là aux exagérations dont on parle et que les marchés consommateurs de l'étranger voudraient nous imposer il y a loin. La situation de l'article soyeux est par bonheur exceptionnellement bonne et si la crise actuelle avait dû l'ébranler, le mal serait déjà fait.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 février.

La liquidation des valeurs a été pénible et difficile. Entre le refus des intermédiaires d'entreprendre aucune opération de report à nouveau, et la répugnance des capitalistes, à prêter leurs fonds sur d'autres fonds publics que les rentes françaises, les prix du report ont été très élevés et le marché des valeurs n'a pas eu l'aspect satisfaisant qu'on s'attendait à lui voir. Quelques exceptions sont à signaler. Le 5 0/0 s'est avancé à 115 fr. ; la Banque Romaine, la Société nouvelle, les Chemins français, sont bien tenus au comptant.

Le bulletin de recettes de nos voies ferrées appuie cette semaine des plus-values considérables. Brillant bilan de la Banque.

DERNIERE HEURE

Paris, 3 février, 11 h. 50 soir.

M. Gambetta est arrivé à Nice aujourd'hui à 4 heures, par le rapide. Un rassemblement assez considérable s'était formé devant la gare à l'arrivée du train.

L'ex-président du conseil est monté dans un fiacre avec M. Arnaud, son secrétaire, et s'est rendu à la maison de campagne qu'habite son père Des cris de : « Vive Gambetta ! » et « Vive la République ! » l'ont salué au passage.

Il est de nouveau question d'appeler le général Chanzy au gouvernement de l'Algérie.

Vienne, 3 février.

L'ambassadeur de Russie à Vienne a reçu de son gouvernement des instructions l'invitant à exprimer au comte Kalnoky, ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, les regrets du gouvernement russe au sujet du discours du général Skobelev.

CHOSSES & AUTRES

Une curieuse collection d'autographes

Lundi a eu lieu à l'hôtel Dronot la vente d'une fort importante collection d'autographes. Deux documents ont atteint le prix de 5,000 fr.; c'est d'abord le testament de Voltaire, daté du 10 juillet 1769, et dont la dernière phrase est celle-ci : « Je ne dois que le courant; toutes mes affaires sont en règle »; puis le manuscrit original de la procédure faite à Paris pour la canonisation de saint Vincent de Paul.

Un dossier relatif au procès et à l'exécution de Louis XVI a été payé 2,000 fr. Parmi les quatorze pièces dont il se compose, se trouvent l'original de l'arrêt de la Commune invitant les citoyens à illuminer pendant tout le temps que durera le procès de Louis « tout et de sa famille »; les originaux de l'arrêt déclinant que, pour prévenir des troubles pendant lesquels on essaierait de soustraire à la puissance de la loi un grand coupable, les théâtres seraient fermés le 14 janvier 1793, jour du jugement; les originaux des traités de la Commune et du département de Paris réglant les mesures de précautions le jour de l'exécution : « les sections sont invitées à rester en permanence, à tenir tous les citoyens sous les armes, à ne permettre à qui ce soit, même aux femmes, de circuler dans les rues ».

Le roi de Hollande, qui est un des grands collectionneurs de notre temps, a fait acheter pour son compte trois lettres de Gentz d'un très grand intérêt pour l'histoire de 1805, 3,000 fr., et 3 lettres de la duchesse de Civrac, dame d'honneur des filles de Louis XV, contenant des détails fort intéressants sur la cour, 1,500 fr. Le duc d'Aumale a fait acheter, de son côté, pour 205 fr., une lettre de Dumouriez au secrétaire de son père, alors qu'il était duc d'Orléans et qu'il cherchait du service en Espagne contre Napoléon I^{er}.

La collection contenait un certain nombre de documents autographes sur quelques-uns des généraux les plus célèbres de la République et de l'empire; 32 lettres adressées à Marceau, soit par d'autres généraux,

soit par des conventionnels, ont été vendus 790 fr.; une lettre de Davoust, 151 fr.; 41 lettres de Kellermann, 600 fr.; 4 lettres du même à sa maîtresse, 350 fr.; 5 lettres de Mouton, comte de Lobau, 250 fr.; 3 lettres du comte de Montholon, 510 fr.; un manuscrit autographe de Ney sur un plan de bataille, 600 francs.

Citons encore comme ayant atteint des prix élevés une simple lettre de compliment de la belle et célèbre Bianca Capello, 600 fr.; la minute autographe d'une lettre de conseils de Louis XIV à Philippe V, 4,000 fr.; une lettre de Mme de Maintenon, 1,300 fr.; une lettre de Georges de Soudéry, 505 fr.; une lettre par laquelle Voltaire soumettait à J.-B. Rousseau le plan de la *Henriade*, 1,000 fr.

Les pièces de cinq francs de la Commune. — Un de nos confrères annonce qu'il se fait en ce moment un agiotage assez important sur les monnaies qui furent frappées et mises en circulation pendant la Commune. Ce sont des pièces de 5 francs en argent; elles sont, d'ailleurs, à peu près semblables aux pièces frappées sous l'empire.

Il est cependant facile de les reconnaître car lorsque les fédérés, à court d'argent, voulurent frapper de la monnaie il constatarent que tous les ouvriers en état de fabriquer des coins avaient quitté Paris. Ils furent donc obligés de se servir des coins existants et de frapper des pièces à l'effigie de Napoléon III, ou d'après le modèle adopté après la chute de l'empire. Camelinat, qui était alors directeur de la monnaie trouva moyen, cependant, d'opérer sur les pièces nouvelles une légère modification.

On sait qu'au revers des pièces de 5 francs en argent se trouvent trois signes dont l'un est une abeille représentant le poinçon du directeur. Camelinat fit remplacer cette abeille par un trident.

On frappa de cette façon pour 1,200,000 f. de pièces de 5 francs. Ce travail était à peine terminé lorsque les troupes régulières s'emparèrent de Paris.

On croyait que presque toutes les pièces de la Commune avaient été achetées par les collectionneurs, lorsque, à l'occasion des fêtes du Jour de l'An, on a vu réapparaître un grand nombre de ces pièces, dont beaucoup sont encore en circulation.

SPECTACLES DU 4 FÉVRIER

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui samedi, relâche.

Théâtre des Célestins
Aujourd'hui samedi, à 7 h. « L'Écureuil. » « Odette. »

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léone.

Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.

Folies-Bergères
Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures, du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2; entrée 1 fr.
Tous les samedis, à minuit, Bal masqué.

Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.
Tous les samedis, bal masqué.

Théâtre Belleille (Cours du Midi)
Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

BOURSE DE LYON

Du 3 février 1882

Bourses		Comptant-ACTIONS	
3 0/0	82 25	Gaz de Lyon	88
3 0/0 amortissable	82 25	Gaz de la Guilloitière	88
4 1/2	115 20	Mines de la Loire	88
5 0/0 français	115 20	Montrambert	88
Italien	86 50	St-Etienne	88
Turc	11 60	Rive-de-Gier	88
Autrichien 4 0/0	90	Société Lyonnaise	88
Russe 5 0/0	26 1/2	Bateaux-Omnibus	88
Espagne 3 0/0	320	Eaux	88
Dette Kgypt. unifiée	320	Dombes	88
Actions			
Crédit mob. Espagn.	605	Abattoirs	88
Crédit Lyonnais	840	Verreries L. et Rhône	88
Union générale	500	Croix-Rouss.	88
R. Lyon et Loire	400	Obligations	
R. Hypothéc. France	510	Ville-de-Lyon	88
Soc. foncière Lyonn.	510	Ville-de-Paris 1869	88
Banque Ottomane	675	Ville-de-Paris 1871	88
Paris-Lyon-Médit.	1660	Lombardes anciennes	88
Ch. Autrichiens	1000	Lombardes-nouvelles	88
Lombard-Vénitien	505	Loire	88
Saragosse	505	Saint-Etienne	88
Nord-Espagne	387 50	Rhône-et-Loire 2 0/0	88
Suez	2020	Paris-Lyon-Médit.	88
		Paris-Lyon	1866 378

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863
CAPITAL : 200 MILLIONS
Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS fonctionne en ce moment.

5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans.
4 0/0	"	à 18 mois.
3 0/0	"	à 1 an.
2 1/2 0/0	"	à 6 mois.
2 0/0	"	à 3 mois.
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

HERNIES

Le rédacteur général, Victor COURRAUD
Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

M. L. Reuille, 34, rue de
Vauban, Lyon, à l'honneur
de former sa clientèle que par suite
du décès de M. V. Roland la cession
de sa fabrique qu'il devait faire à ce
dernier n'a pu avoir lieu. M. Reuille
continuera comme par le passé le
tirage d'or et le dorage des traits et
filés.

Etude de Me POINT, notaire à
Givors.
ON OFFRE
Importants Capitaux à placer par
hypothèque. 28 juin.

ON DESIRERAIT LOUER
De suite une petite maison de cam-
brasse de cinq à six pièces avec
cuisine, le tout autant que possible
à l'écart et de préférence entre
St-Foy et Ecully. S'adr. rue Con-
stant, 14, à l'Agence V. Fournier,
sous le n° 2554.

PLUS DE 30 ANS D'EXPÉRIENCE
EPILEPSIE
Médicament spécifique et sûr.

ON DEMANDE
A LOUER
Appartement de 4 pièces, bien situé
à prendre en juin 1882, de Pré-
fontaine aux Terreaux, 30 ou 40 étages,
s'adr. à l'Agence Fournier, 14, rue
Constant, n° 2557.

CAPSULES DARTOIS
seul remède contre la
Phthisie
A TOUS LES DEGRÉS
Efficacité rapide: Toux opiniâtres,
Bronchites chroniques, Catarrhes
Engorgements pulmonaires.
Dose: 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50.
et les Pharmaciens. — Se méfier des
Capsules dites à la Croix-
de-Hêtre. Exiger le nom
DARTOIS

10 à 15% de Revenu
CAPITAL GARANTI et toujours disponible
Opération sérieuse
et **SANS RISQUE**
DEMANDER RENSEIGNEMENTS
A LA CAISSE SYNDICALE
30, Avenue de l'Opéra — Paris

16 pages de texte
95,000 Abonnés
COURS DE TOUTES LES VALEURS
Liste
de tous les tirages
FRANC
par an

BANQUE DES COMMUNES
DE FRANCE
15, Chaussée-d'Antin, Paris
EST ENVOLÉ GRATUITEMENT
pendant 3 mois sur demande à l'Administrateur

A LOUER
APPARTEMENT DE NEUF PIÈCES
Parfaitement agencé
QUAI DE LA GUILLOTIÈRE, 24, AU 2^{me}
S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^{te} Anonyme), Capital: 10 Millions de fr.
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

1 FRANC par AN **150,000 ABONNÉS** **52 NUMÉROS**
Le Moniteur
DES
Valeurs à Lots
(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse
Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.
Il donne
Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital: 75,000,000 de Fr.
On s'abonne dans toutes les succursales des Départements, **UN FRANC PAR AN** dans les Bureaux de Poste et à PARIS, 17, Rue de Londres

Le Journal des Tirages Financiers
(11^e Année)
PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS
PROPRIÉTÉ DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE
(SOCIÉTÉ ANONYME)
Capital: VINGT-CINQ MILLIONS de francs
Est indispensable à tous les Porteurs de Rente, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.
L'ABONNÉ A DROIT:
AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS
sans Commission
Prix de l'abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine:
UN FRANC PAR AN
ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE

QUINQUINA BRAVAIS
Extrait liquide concentré de Quinquina
TONIQUE, APÉRITIF, RECONSTITUANT
Préparé avec des écorces choisies et titrées, très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillerées à café suffisent par jour.
Guérit: Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Tiraillements d'Estomac, Guérit: Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Fièvres rebelles.
PARIS: 43, rue Lafayette et 80, av. de l'Opéra
On trouve également le Fer Bravais et les Extraits Minéraux Naturels de l'Ardoise, SOURCE du VERNET, etc.

Lyon: Faivre, Poncet, J. Grand, F. Guilleminot, Monvenou, successeur de docteur Albin Meunier, Poizat neveu, Collet, pharm. Lardet, Signond, successeur; Antoine Lestra, Finat, Bouchard et Bourne, Simon Bousson Cheronnet et Cie, pharm. du Serrant, Mangin, ph. des Célestins, Chapelle Gonon frères, Verrière, Biétrix aîné et Cie, Châtelus et Bartoloni, Prudon, pharm. Barnoud, pharm. Centrale, Vignier, Achard, Senot, Pharmacie nouvelle de Mezard et Daloz. — (Côte) Palisson et Alibert, Léoras.

DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société des LAITIÈRES du RHONE les Beurre tant appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.
Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr.
Beurre fin de table. — 3 75.
Qualités estampillées

PATE & SIROP D'ESCARGOTS
DE MURE (à Part-St-Espirit)
Guérison certains des Rhumes et Irritations de Poitrine.
PATE: 1 fr. — SIROP: 2 fr. — Dans toutes les Pharmacies.

PLUS DE TÊTES CHAUVES
EAU MALLERON, seul Inventeur des Brevets P^{er} perf, les appareils de fabrication. Hantes Récompenses, 23 Médailles (20 en Or) Triomphe spécial du cuir chevelu, arrêt immédiat de la chute des cheveux, repousse certaine à tout âge (soit fait). **AVIS AUX DAMES:** Conservent et croissent de leur chevelure, même à la suite de couches. **Gratis renseignements et preuves.** F. MALLERON, chimiste, 17, rue de Rivoli, 85. **AVIS IMPORTANT.** Une dame applique à son cabinet un procédé chimique inoffensif qui enlève immédiatement et d'un coup à jamais les cheveux qui ne pousse plus qu'après succès. On peut appliquer soi-même. **Notice: 1^{re} Paquet de Succursale à Paris.**

QUATRIÈME ANNÉE D'EXISTENCE
Le Journal de la Bourse
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER
Défenseur, guide indépendant de l'épargne nationale au point de vue exclusif des intérêts français
PARAIT LE DIMANCHE — 52 N^{os} DE 16 GRANDES PAGES
Imprimé en caractères neufs, avec Supplément de double en toutes occasions urgentes
Tout ce que l'épargne nationale doit connaître et faire, pour échapper aux pièges de la spéculation anti-française, est indiqué par le JOURNAL DE LA BOURSE, ouvertement dévoué à l'affranchir de toutes influences étrangères et hostiles aux institutions de la France.
PAR AN
Il résume tous les Journaux Financiers; Il publie tous les Tirages; Il donne le compte rendu de toutes les Assemblées d'Actionnaires; Il explique le bilan de toutes les Sociétés; Il indique les Arbitrages et les Placements de Fonds les plus avantageux; Il traite spécialement toutes Questions d'Assurances; Il se charge des Opérations de Bourse au comptant et à terme.
Adresser franco timbres ou mandats à M. FÉLIX AINÉ, Directeur général de l'UNION FINANCIÈRE DU JOURNAL DE LA BOURSE
PARIS — 83, rue de Richelieu, 83 — PARIS
NOTA. — Envoi franco, sur demande, d'un Numéro spécimen.

FORTUNE ASSURÉE à tous adhérents de la PARTICIPATION INDUSTRIELLE. Envoi gratuit de la brochure explicative. — S'adresser à l'Union Financière, 4, rue de Hanovre, Paris.